



PRÉFET DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

Réunion du jeudi 04 octobre 2018

### COMPTE-RENDU

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 04 octobre 2018 à 14h00, sous la présidence de M. Yann GOALABRE, chef du service SCAP à la DDT du Cher et représentant la préfète du Cher.

#### ***Assistaient à la réunion :***

M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher  
Mme G. de BENGY-PUYVALLEE, représentant le Conseil Départemental  
M. X. CREPIN représentant l'association des maires du Cher  
M. D. MARCEL représentant l'association des maires du Cher  
M. H. de GANAY, représentant la Chambre d'Agriculture du Cher  
M. G. PREAU, représentant le syndicat des jeunes agriculteurs du Cher  
M. Ph. GRESSIN, représentant la coordination rurale du Cher  
Mme J. FLOQUET, représentant la confédération paysanne du Cher  
M. D. MONTALIVET, représentant le Syndicat de la propriété privée rurale du Cher **et mandaté**  
**par M. B. SERVOIS**, représentant le Syndicat départemental des propriétaires forestiers  
M. Michel PAPEGAEY, représentant la fédération des chasseurs du Cher  
M. L. GIRAUD, représentant de la chambre des notaires du Cher  
M. A. FAVROT, représentant l'association Nature 18 **et mandaté par M. F. CRUTAIN**,  
représentant de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural  
M. J-C. BOURDIN, représentant le conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire

#### ***Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :***

M. F. DAVID, SAFER  
Mme S. MARQUET, DDT  
Mme M. ROUSSEAU, DDT  
Mme E. GARGADENNEC, DDT

#### ***Étaient excusés :***

M. G. LAMY, représentant le syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère  
M. A. LESPAGNOL, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles  
Mme M. GUILLON, représentant l'Office National des Forêts

**Étaient absents :**

M. G. de SAPORTA, président de l'association départementale des communes forestières  
M. R. PROUST, représentant l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le mandat de M. LAMY pour Mme de BENGUY-PUYVALLE ne peut être pris en compte puisqu'un membre suppléant ne peut donner son pouvoir.

**Quorum** : le quorum est atteint puisque 16 membres (14 + 2 pouvoirs) sur 20 sont présents.

---

➤ **Approbation des compte-rendus des réunions du 03 juillet 2018 et du 06 septembre 2018**

Les compte-rendus sont approuvés à l'unanimité.

---

➤ **Dossiers soumis à auto-saisine systématique :**

**Renouvellement et extension de carrière, Société SAS Entreprise CASSIER - Commune de Brinon-sur-Sauldre**

La société SAS CASSIER exploite une carrière de sables et graviers alluvionnaires sur une parcelle de 12,6 ha, son autorisation d'exploitation date du 20 juin 1996 et s'étend jusqu'en 2021. Depuis 1996 les travaux ont conduit à la création d'une pièce d'eau dont la surface actuelle est de 7,3 ha, les terrains encore à extraire se situent au nord du plan d'eau sur une surface de 5 ha.

La société souhaite étendre la carrière pour assurer la pérennité de la fourniture de matériaux. Une campagne de sondage sur les parcelles riveraines a permis de caractériser la présence de matériaux de bonne qualité identique à ceux exploités actuellement. Le pétitionnaire présente donc un projet d'extension de la carrière ainsi qu'une demande de prolongation de l'autorisation actuelle dont le gisement n'est pas encore épuisé et le réaménagement n'est pas terminé.

L'extension concerne 5,2 ha, pour une superficie totale du projet de 17,7 ha dont 4,6 ha exploitable au total.

Le projet conduit à terme à l'occupation d'un plan d'eau sur l'ensemble de la carrière avec maintien d'une haie en partie, et aménagement d'un bassin de rétention déjà existant.

Un membre de la CDPENAF s'interroge sur la prise en compte des nuisances sonores pour la partie nord de l'extension. La SAS CASSIER a prévu des mesures de réductions et de lutte de ces nuisances. Un suivi du respect de la réglementation sera réalisé au cours de l'exploitation.

Le président alerte sur la possibilité d'une soumission du projet à compensation agricole. La DDT approfondit le cadre réglementaire et informera le demandeur de ses conclusions. Si le projet est soumis à compensation agricole il sera à nouveau examiné par la CDPENAF.

Résultats du vote :

Contre : 0  
Abstentions : 2  
Pour : 14

La commission a rendu un avis favorable au renouvellement du droit d'exploitation ainsi qu'à son extension sous réserve d'examiner l'étude de compensation agricole si le projet y est soumis.

#### **CUb 018 160 18 20027**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** DEBRADE Florent représenté par PHILIPPOT Serge
- **Lieu du projet :** Les Vignauds – 18350 NERONDES
- **Description du projet :** construction d'une maison d'habitation destinée au logement d'un exploitant agricole

Résultat du vote

Contre : 8  
Abstention : 1  
Pour : 7

La commission a rendu un avis défavorable au projet au motif qu'elle estime que l'implantation du bâtiment ne permet pas de préserver l'unité foncière à vocation agricole et qu'une implantation à proximité des bâtiments est possible. De plus, le fils de Mr DELABRE n'est pas encore identifié comme jeune agriculteur ce qui ne permet pas de se prononcer sur la réalité de la nécessité du projet.

---

🔗 **Dossiers soumis à saisine obligatoire :**

#### **PC 018 076 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet :** FREMONT Nicolas
- **Lieu du projet :** Le Petit Orme – 18210 Coust
- **Description du projet :** Construction d'un bâtiment agricole de 360 m<sup>2</sup>, à usage de stockage de matériel

Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 16

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

**PC 018 134 18 D0002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL du COUDRAY
- **Lieu du projet** : lieu dit « Le Coudray » 18120 – LURY SUR ARNON
- **Description du projet** : création d'un bâtiment avec couverture en panneaux photovoltaïques, à usage de stabulation pour vaches allaitantes et abri à matériel.

Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 15

La commission a rendu un avis favorable à la majorité

**PC 018 249 18 00001**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : EARL DE LA MOTTE
- **Lieu du projet** : Champs de la Fontaine - SENS-BEAUJEU (18300)
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole pour le stockage de matériel et la production d'électricité photovoltaïque

Résultat du vote

Contre : 8  
Abstention : 4  
Pour : 4

La commission a rendu un avis défavorable au motif que l'implantation du bâtiment ne préserve pas l'unité foncière. Elle estime qu'une implantation à proximité des bâtiments existants ou de la voie est possible.

**PC 018 270 18 00002**

- **Nom du demandeur ou du porteur de projet** : LEVIEUX Philippe
- **Lieu du projet** : Les Vignes de Sarru – 18190 Vallenay
- **Description du projet** : Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage matériel et bois de chauffage

Résultat du vote

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 16

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

➤ Questions diverses

Le président informe la commission que le groupe de travail sur la charte agriculture et urbanisme, volet photovoltaïque, se réunit le 5 octobre 2018 et fera part de ses propositions à une prochaine commission. Mme FLOQUET et M. MARCEL font part de leur souhait de rejoindre ce groupe si d'autres réunions ont lieu.

---

Le président clôt la séance à 16 h 00

Le Président,  
Yann GOALABRE



